

Exercice clos le 31 décembre **2025**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

**FONDS DE DOTATION
OTHONIEL CRETEN FOUNDATION**
18 rue de la Perle
75003 PARIS

FONDS DE DOTATION OTHONIEL CRETEN FOUNDATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration du Fonds de Dotation OTHONIEL CRETEN FOUNDATION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation OTHONIEL CRETEN FOUNDATION, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y PARIS

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Paris Ile-de-France - Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Membre du groupement ATH

SAS au capital de 360 000 €
Siège social : 27 Rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS - Tél.: 01 43 79 70 08
RCS PARIS 970 300 582 - APE 6930 Z



Membre indépendant du réseau
international Moore Global.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 juin 2026

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
GROUPE Y PARIS**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'L' and 'E' intertwined, with a horizontal line extending to the right.

Lionel ESCAFFRE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 15
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés				
	En cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	En cours, avances et acomptes				
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total II					
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Créances (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances				
	Charges constatées d'avance (2)				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	111 426		111 426	129 651
Total III		111 426		111 426	129 651
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		111 426		111 426	129 651

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 15
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires	30 000	30 000
	Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres		
	Report à nouveau	89 928	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	14 502-	89 928
	Situation nette (sous total)	105 426	119 928
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	105 426	119 928
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant		
	Total II		
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés		
	Total III		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses (2) Instruments financiers à terme		75
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	6 000	9 648
	Total V	6 000	9 723
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	111 426	129 651

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 15
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		100 000
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I		100 000
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	14 502	10 072
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II	14 502	10 072
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	14 502	89 928

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2025 12	31/12/2024 15
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total III		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total IV		
2. Résultat financier (III-IV)		
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	14 502	89 928
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)		100 000
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	14 502	10 072
5. EXCEDENT OU DEFICIT	14 502	89 928

OTHONIEL CRETEN FOUNDATION

FONDS DE DOTATION

**18 RUE DE LA PERLE
75003 PARIS**

***ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
2025***

OTHONIEL CRETEN FOUNDATION

OTHONIEL CRETEN FOUNDATION
Fonds de dotation régi par les articles 140 et 141
de la loi N°2008-776 du 4 août 2008
Siège social :
18 rue de la Perle
75003 PARIS

SIRET : 924 689 136 00019
Code APE : 9499Z

A N N E X E 2025

au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 décembre 2025**, dont le total est de **111 426 Euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de **0 Euros**, celui des charges est de **14 502 Euros** et dégageant un déficit **14 502,03 Euros**.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du **1^{er} janvier 2025 au 31 Décembre 2025**.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

ELEMENT N°	OBJET DU RENSEIGNEMENT	INFORMATION	
		Produite	Non significative ou non applicable
I	. Objet social - Nature et périmètre des activités - Moyens mis en œuvre	X	
II	. Historique et faits significatifs		
III	. Modes et méthodes d'évaluation - Changement de méthode	X	
	. Consolidation		X
IV	. Immobilisations incorporelles		X
V	. Coût de production des immobilisations		X
VI	. Filiales et participations		X
VII	. Mouvements de l'actif immobilisé		X
VIII	. Avances et crédits aux dirigeants		X
IX	. Méthodes de calcul des amortissements et des provisions		X
X	. Coût de production du stock		X
XI	. Eléments fongibles de l'actif circulant		X
XII	. Charges à répartir sur plusieurs exercices		
	. Charges constatées d'avance		X
	. Produits à recevoir sur créances		
XIII	. Amortissements des primes de remboursement d'emprunts		X
XIV	. Fonds propres et réserves	X	
XV	. Dettes garanties par des sûretés réelles		X
XVI	. Produits constatés d'avance	X	
	. Charges à payer sur dettes		
XVII	. Échéances des créances et des dettes	X	
XVIII	. Ecart de conversion		X
XIX	. Crédit-bail		X
XX	. Reprise d'amortissements		X
XXI	. Méthodes de réévaluation		X
XXII	. Effectif		X
XXIII	. Parts bénéficiaires		X
XXIV	. Engagements particuliers financiers		X
XXV	. Engagements		X

I – OBJET SOCIAL – NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES – MOYENS MIS EN ŒUVRE - HISTORIQUE ET FAITS SIGNIFICATIFS
--

A) Objet social – Nature et périmètre des activités – Moyens mis en œuvre :

En tant qu'organisme de droit privé à but non lucratif, le fonds a pour objet de promouvoir, d'organiser ou de soutenir toute action ou initiative citoyenne, collective, associative en France ou à l'étranger, concourant à faire rayonner les œuvres de Jean-Michel OTHONIEL et de Johan CRETEN, la création artistique contemporaine et le patrimoine artistique, sous toutes leurs formes et ce, dans une finalité d'intérêt général.

Afin de réaliser son objet, le Fonds propose de recourir notamment aux moyens d'action suivants :

1. Conserver et valoriser les œuvres de Jean-Michel OTHONIEL et Johan Creten pour les diffuser au grand public, notamment :

- Conservation des œuvres et archives de Jean-Michel Othoniel et Johan Creten
 - Expertise et restauration des œuvres données au fonds
 - Favoriser le travail de recherche et de documentation sur les œuvres de Jean-Michel Othoniel et de Johan Creten, notamment accueil des chercheurs, bourses de recherche, prix ;
 - Diffusion des œuvres de Jean-Michel Othoniel et Johan Creten, notamment organisation d'expositions, prêts œuvres, publication de catalogues, médiation, éducation artistique ;
 - Production des œuvres correspondant aux droits donnés au Fonds (exemplaires non réalisés ou tirés ; exemplaires « édition d'artiste » ; exemplaires « hors commerce »)
- de Jean-Michel Othoniel et Johan Creten et, le cas échéant, vente des œuvres appartenant au Fonds pour l'accomplissement de son objet ;

2. Développer, promouvoir et valoriser la création artistique contemporaine et le patrimoine artistique à la Solfatara, à Montreuil (93100) mais aussi en France et à l'étranger, notamment :

- Organiser et participer à des expositions, des conférences, des rencontres, des colloques, des projections, des spectacles, des concerts, des événements, des ateliers, des manifestations en lien avec l'art contemporain et dans toutes les disciplines artistiques ;
- Soutenir, favoriser et promouvoir les activités de création des artistes (autres que Jean-Michel Othoniel et Johan Creten), artisans et étudiants (production d'œuvres nouvelles, expositions, publications, etc) ;
- Accueillir en résidence des artistes, chercheurs, historiens de l'art, critiques, conservateurs de musées, commissaires d'exposition, étudiants, artisans, etc. ;
- Accueillir des scolaires, des étudiants, des associations ;
- Organiser des prix et bourses ;
- Organiser des événements de collectes de fonds ;
- Collaborer avec des institutions artistiques, des galeries, des foires, des salons ;
- Développer des outils et actions de communication, de diffusion et de sensibilisation.

Le fonds est un fonds mixte ayant des activités de type mixte, à la fois opérateur et redistributeur.

B) Historique :

OTHONIEL CRETEN FOUNDATION est un fonds de dotation régi par les articles 140 et 141 de la loi N°2008-776 du 4 août 2008 ainsi que par son décret d'application N°2009-158 du 11 février 2009, dont les statuts signés le 2 octobre 2023 ont faits l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture de PARIS le 27 octobre 2023 selon le « récépissé de déclaration de création signé le 27 octobre 2023 ». C'est donc à la date du 27 octobre 2023 que le fonds a ouvert son premier exercice social.

C) Evènement post-clôture :

Aucun évènement significatif n'est à signaler.

II - MODES ET METHODES D'EVALUATION
--

1) HYPOTHESES DE BASE

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices, de régularité, de sincérité et d'image fidèle en présumant la continuité de l'exploitation et conformément aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 du 5 Décembre 2018, actualisé par le règlement ANC N°2020-08 du 4 décembre 2020 et du règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations.

2) CHANGEMENT DE METHODE

Le fonds de dotation a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2025 le règlement ANC 2023-03 modifiant divers règlements de l'Autorité des normes comptables, en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, la présentation des états financiers N-1 demeure inchangée.

3) REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

4) METHODE DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros.

5) VALORISATION DU BENEVOLAT

Au cours du présent exercice, le Fonds de Dotation a bénéficié de l'assistance de ces fondateurs lors des différentes manifestations. Cette participation est difficilement chiffrable.

6) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

a) Honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

Honoraires comptabilisés en charges au titre du contrôle légal des comptes : 5 535€

XIV – FONDS PROPRES ET RESERVES

Le tableau ci-après récapitule les dotations statutaires, leur variation pendant l'exercice.

Catégories	Au 31/12/2024	Mouvements de l'année	Au 31/12/2025
compte 102 200 Dotation statutaire	30 000		30 000
compte 110 000 report à nouveau créditeur		89 928	89 928
compte 120 000 Résultat de l'exercice		-14 502	-14 502

XVI - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE CHARGES A PAYER SUR DETTES

1) PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Aucun produit constaté d'avance n'a été enregistré en fin d'exercice.

2) CHARGES A PAYER SUR DETTES

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

Fournisseurs Factures non parvenues	6 000
-------------------------------------	-------

XVII - ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres Immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres Créances				
Charges constatées d'avance				
TOTAL GENERAL				
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles	6 000	6 000		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	6 000	6 000		